

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SANTÉ PUBLIQUE

1, rue de la forêt
54520 LAXOU

Siret : 387 896 517 00027

***RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES
sur les COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023***

À l'Assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Société Française de Santé Publique relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

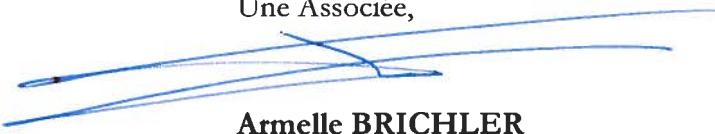
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villers-Lès-Nancy, le 29 avril 2024

EXPERTIS Partenaires & Associés
Commissaire aux Comptes

Une Associée,


Armelle BRICHLER
Commissaire aux Comptes

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SANTÉ PUBLIQUE
BILAN ACTIF
Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

page 1

Édité le 20/03/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				
	Brut	Amort. & Proy	Net	%	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	56 292	56 292			
Immobilisations corporelles	14 813	12 319	2 494	0,68	2 739
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	3 000		3 000	0,75	3 000
Autres					
TOTAL (I)	74 105	68 611	5 494	1,22	5 739
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes	1 200		1 200	0,27	2 400
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	66 542		66 542	14,73	14 362
Autres	61 262		61 262	13,56	104 452
Disponibilités	304 378		304 378	87,37	265 803
Charges constatées d'avance	12 943		12 943	2,66	9 616
TOTAL (II)	446 325		446 325	(86,79)	396 633
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	520 429	68 611	451 818	100,00	402 372

page 2

Édité le 20/03/2024

page 2

Édité le 20/03/2024

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SANTÉ PUBLIQUE
BILAN PASSIF
Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

page 2

Édité le 20/03/2024

	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)				
	Brut	Amort. & Proy	Net	%	Net
PASSIF					
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Sédition nette (sous total)					
TOTAL (I)	230 386		50,99		202 494
FONDS REPORTES ET DEDIES					
Fonds dédiés					
TOTAL (II)	46 609		10,32		8 200
PROVISIONS					
Provisions pour charges					
TOTAL (III)	23 248		5,15		15 612
DETTE					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
Dettes fiscales et sociales					
Autres dettes					
Produits constatés d'avance					
TOTAL (IV)	151 575		33,35		176 066
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	451 818		100,00		402 372

ENGAGEMENTS RECUS

Légs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle
- Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

PREAMBULE

La Société française de santé publique (SFSP) est une société savante et professionnelle qui réunit toute la diversité des acteurs de la santé publique exerçant en France.
 Elle offre un espace ouvert à de nombreuses disciplines pour une réflexion collective et interprofessionnelle, qui repose en particulier sur l'analyse critique des faits scientifiques.
 Cette réflexion permet de formuler des propositions à l'intention des décideurs et, via les médias, d'éclairer l'opinion publique sur les enjeux des politiques de santé, les forces et les faiblesses de leur mise en œuvre.
 La SFSP souhaite particulièrement simpliquer dans les années à venir dans la prise en compte de toutes les dimensions de l'intervention en santé publique, l'impact des politiques sur la santé, l'action sur les inégalités sociales de santé et la promotion de la démocratie en santé.

Porte d'un réseau d'environ 80 associations membres et de 600 membres individuels, implantés sur tout le territoire et impliqués dans l'ensemble des champs de la santé publique, la SFSP poursuit cinq missions clés :

- Une fonction de plateforme d'échanges des acteurs intervenant sur la santé.
- L'organisation de débats pour enrichir la réflexion et contribuer à la prise de décisions aussi fondées que possible.
- La production d'expertises et de connaissances sur des sujets de santé publique.
- L'organisation du partage et du transfert de connaissances et d'expérience.
- L'exercice d'une influence sur les politiques publiques et particulièrement les politiques de santé.

Santé publique est une revue à comité de lecture, bimestrielle, francophone, généraliste et multidisciplinaire. Éditée par la SFSP et animée par un comité de rédaction indépendant, elle s'adresse à tous, chercheurs en santé publique, professionnels et usagers, décideurs et formateurs du domaine. Sa vocation est de soutenir la recherche en santé publique, de favoriser le partage de connaissances entre chercheurs et acteurs de terrain, et de faciliter les échanges de pratiques entre professionnels.

Son originalité est d'encourager et de faciliter l'échange d'expériences et de connaissances en proposant notamment un service d'accompagnement à la rédaction d'articles aux jeunes chercheurs et aux professionnels de terrain.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
 L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 451 818,44 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 27 892,50 E.

EXPERTS PARTENAIRES et Associés
Commissaire aux comptes

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'Établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Cette réglementation permet de formuler des propositions à l'intention des décideurs et, via les médias, d'éclairer l'opinion publique sur les enjeux des politiques de santé, les forces et les faiblesses de leur mise en œuvre.

La SFSP souhaite particulièrement simpliquer dans les années à venir dans la prise en compte de toutes les dimensions de l'intervention en santé publique, l'impact des politiques sur la santé, l'action sur les inégalités sociales de santé et la promotion de la démocratie en santé.

Porte d'un réseau d'environ 80 associations membres et de 600 membres individuels, implantés sur tout le territoire et

impliqués dans l'ensemble des champs de la santé publique, la SFSP poursuit cinq missions clés :

- Une fonction de plateforme d'échanges des acteurs intervenant sur la santé.

- L'organisation de débats pour enrichir la réflexion et contribuer à la prise de décisions aussi fondées que possible.

- La production d'expertises et de connaissances sur des sujets de santé publique.

- L'organisation du partage et du transfert de connaissances et d'expérience.

- L'exercice d'une influence sur les politiques publiques et particulièrement les politiques de santé.

Santé publique est une revue à comité de lecture, bimestrielle, francophone, généraliste et multidisciplinaire. Éditée par la SFSP et animée par un comité de rédaction indépendant, elle s'adresse à tous, chercheurs en santé publique, professionnels et usagers, décideurs et formateurs du domaine. Sa vocation est de soutenir la recherche en santé publique, de favoriser le partage de connaissances entre chercheurs et acteurs de terrain, et de faciliter les échanges de pratiques entre professionnels.

Son originalité est d'encourager et de faciliter l'échange d'expériences et de connaissances en proposant notamment un service d'accompagnement à la rédaction d'articles aux jeunes chercheurs et aux professionnels de terrain.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SANTÉ PUBLIQUE ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

page 3
Édité le 20/03/2024

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 • Actif immobilisé
Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 74 105

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	56 292			56 292
Immobilisations corporelles	21 669	1 600	8 456	14 813
Titres mis en équivalence	3 000			3 000
Autres immobilisations financières				
TOTAL	80 961	1 600	8 456	74 105

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 68 611

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	56 292			56 292
Immobilisations corporelles	18 931	1 847	8 456	12 319
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	75 222	1 847	8 456	68 611

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	56 292	56 292	0	dé 3 à 5 ans
Materiel bureau et info.	12 228	9 734	2 494	dé 3 à 5 ans
Mobilier	2 585	2 585	0	3 ans
TOTAL	71 105	68 611	2 494	

3.2 - Etat des créances = 143 747

Estat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 000		3 000
Actif circulant & charges d'avance	140 747	140 747	
TOTAL	143 747	140 747	3 000

EXPERTS PARTENAIRES et Associés
Commissaire aux comptes

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SANTÉ PUBLIQUE ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

page 4
Édité le 20/03/2024

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 92 116

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	30 854
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	61 262
Disponibilités	
TOTAL	92 116

3.4 - Charges constatées d'avance = 12 943

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SOCIETE FRANCAISE DE SANTE PUBLIQUE ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Provisions = 23 248

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	15 612	12 490	4 854		23 248
Provisions pour risques & charges	15 612	12 490	4 854		23 248
TOTAL					

4.2 - Etat des dettes = 146 575

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	66 606	66 606		
	68 251	68 251		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	32	32		
Produits constatés d'avance	11 686	11 686		
TOTAL	146 575	146 575		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 92 346

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	41 356
Dettes fiscales & sociales	50 990
Autres dettes	
TOTAL	92 346

4.4 - Produits constatés d'avance = 11 686

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

EXPERTS PARTENAIRES ET ASSOCIES
Commissaire aux comptes

SOCIETE FRANCAISE DE SANTE PUBLIQUE ANNEXE

page 5
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 163 387
Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du Chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	38 637	23,65 %
Produits des activités annexes	124 749	76,35 %
TOTAL	163 387	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SOCIETE FRANCAISE DE SANTE PUBLIQUE ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 456
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	3 456
- TOTAL	3 456

6.2 - Autres informations complémentaires

Engagement de retraite :

Des hypothèses actuarielles ont également été introduites dans le calcul de l'engagement, conformément aux dispositions comptables (recommandation CNC n°2003-R-01).

Les paramètres retenus pour le calcul de l'engagement sont les suivants :

- Méthode dite des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière

L'engagement retraite est considéré comme étant égal à la somme des droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisé en fonction de l'ancienneté au jour des calculs par rapport à l'ancienneté au terme probabilisé (espérance de vie et rotation du personnel) et actualisé entre le jour du départ et le jour des calculs.

- Départ à l'initiative du salarié à 64 ans

- Taux d'augmentation des salaires

- Taux d'actualisation

- Table de mortalité

- Charges sociales patronales

L'engagement est évalué à 5 758 euros.

Bénévolat :

L'évaluation financière du bénévolat a été effectuée sur la base d'un montant journalier de 450 euros (en référence aux indemnités des Experts de l'Union Européenne) et de 6 078 heures effectuées. La valorisation globale s'élève à 6 078 heures / 8 heures * 450 euros soit 341 837,50 euros.
La mise à disposition gratuite de biens et services lors du congrès à Saint-Etienne est évaluée à 3 400 euros et lors des Assemblées ou conseils d'Administration à Paris est évaluée à 1 460 euros.

EXPERTS PARTENAIRES et Associés
Commissaire aux comptes

SOCIETE FRANCAISE DE SANTE PUBLIQUE ANNEXE

page 7
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 92 116

	Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :		
Usag. prod.non enc.fact.	30 854	
Autres créances :	61 262	
Divers - prod. a recevoir	61 262	
- TOTAL	92 116	

8.2 - Charges constatées d'avance = 12 943

	Charges constatées d'avance	Montant
Chrgs constataées d'avance	12 943	
- TOTAL	12 943	

8.3 - Charges à payer = 92 346

	Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		
Fourn. fact non parvenues	41 356	
Dettes fiscales et sociales :		
Dettes priv./conges a payer	41 356	
Pers. autres charges a payer	50 990	
Charg soc./conges a payer	27 613	
Etat charges a payer	6 750	
- TOTAL	92 346	

8.4 - Produits constatés d'avance = 11 686

	Produits constatés d'avance	Montant
Ptds constataés d'avance	11 686	
- TOTAL	11 686	